

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 18 avril 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-18/A-00095
Propriétaire(s) : David Sevigny et Mary Broderick
Emplacement : 442, avenue Mayfair
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : lot 43 et partie du lot 44; plan enr. 408
Zonage : R1MM
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent construire un rajout de plain-pied de 4,87 mètres sur 6,4 mètres (solarium trois saisons) à l'arrière (ouest) de leur maison isolée de deux étages existante, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 15 % de la profondeur du lot ou 4 mètres, alors que le règlement stipule que le retrait de cour arrière doit être d'au moins 25 % de la profondeur du lot, mais ne doit être ni moins de 6 mètres et ni plus de 7,5 mètres.
- b) Permettre la réduction de la superficie de la cour arrière à 15 % de la superficie du lot ou 74 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de cour arrière d'au moins 25 % de la superficie du lot ce qui correspond dans ce cas-ci à 123,75 mètres carrés.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.